

## enquête publique PLU 2023

ANDRE [REDACTED]

Ven 09/02/2024 11:50

À :Service Révision Plu <revision.plu@mairie-combs-la-ville.fr>

Mr et Mme ANDRE

29 Avenue de la République

77380 Combs la Ville

[REDACTED]

[REDACTED]

A l'attention de Mr le commissaire enquêteur

Monsieur

Nous habitons au 29 avenue de la République depuis 1997 et nous avons eu à subir les sollicitations incessantes des promoteurs pour acquérir notre habitation et son terrain.

Le PLU voté en 2010 permettait aux promoteurs d'acquérir en centre ville des parcelles afin de construire des immeubles d'habitations au mépris de la protection du patrimoine qui fait l'âme d'une ville.

La municipalité dans le projet de PLU 2023 a considéré qu'il était nécessaire de sauvegarder un habitat individuel ayant une valeur architecturale historique: c'est le cas pour 27 bâtisses qui ont été inventoriées et protégées.

Ainsi notre maison a été retenue dans cette liste et nous estimons que cette décision est pertinente et courageuse car elle doit permettre le maintien du patrimoine bâti et l'arrêt de la spéculation immobilière en centre ville.

Cependant toutes les maisons de caractère ne sont pas encore inscrites sur la liste des bâtiments à préserver. C'est le cas de la maison située sur la parcelle numéro 33 avenue de la République qui n'est pas concernée alors qu'en continuité de notre domicile les numéros 31 et 35 sont retenus.

Il existe encore à ce jour un risque de construction sur la parcelle du numéro 33. Nous souhaitons donc, dans un soucis de cohérence architecturale que cette maison soit intégrée à la liste des bâtisses protégées de façon à ce que cette partie impaire de l'avenue de la République soit durablement préservée.

Par ailleurs nous souscrivons pleinement à la protection des maisons et des arbres situées le long de la contre allée côté pair de l'avenue de la République.

Enfin de manière à protéger la biodiversité il nous paraît opportun de protéger l'ensemble des grands arbres situés côté impair de l'avenue de la République.

Nous vous remercions de prendre en considération ces remarques et nous vous prions de recevoir nos sincères salutations

Frédéric et Claude ANDRE